

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT



PROGRAMME 169

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	10
Justification au premier euro	18
Opérateurs	49

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Précisions sur le changement de responsable du programme

Précédemment, Jean-Paul BODIN

Le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » retrace l'ensemble des actions et interventions réalisées au profit du monde combattant, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme, destinées à témoigner la reconnaissance de la Nation à leur égard.

Le monde combattant, qui compte 2,4 millions de ressortissants, rassemble tous ceux qui, en tant qu'anciens combattants, militaires, victimes civiles d'actes de guerre ou de terrorisme, peuvent se prévaloir du bénéfice du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ainsi que les associations et fondations qui œuvrent pour la mémoire des conflits des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles.

Le dispositif déployé en faveur de cette population concerne pour l'essentiel :

- la reconnaissance de la qualité de pensionné et d'ancien combattant ou victime de guerre (attribution des pensions et délivrance des titres) selon les conditions et les procédures définies par le CPMIVG ;
- la mise en œuvre des droits et avantages reconnus aux pensionnés, anciens combattants et victimes de guerre.

Cette solidarité de la Nation envers les anciens combattants et victimes de guerre s'est renforcée en 2019 avec l'ouverture du droit à la carte du combattant pour les militaires présents sur le sol algérien entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 (mesure 62/64). Les expertises médicales ont également été revalorisées pour permettre une instruction plus rapide des dossiers de pension. Enfin, 2019 a été la première année de mise en œuvre des mesures au profit des harkis et de leur famille décidées fin 2018, concrétisant l'engagement pris par le Président de la République en la matière.

Une mise en œuvre efficace de la mesure 62/64

Conformément aux prévisions, ce sont 35 000 nouvelles cartes qui ont été attribuées dès 2019 au seul titre de la mesure 1962-64, permettant aux nouveaux bénéficiaires de toucher la retraite du combattant, pour un effort budgétaire de 15,8 M€. L'ONAC-VG, fortement sollicité pour la mise en œuvre de cette mesure, a pu, grâce à une organisation anticipée dès 2018, traiter un nombre record de dossiers en 2019 : 85 000 dossiers ont ainsi été instruits (tous motifs d'attribution confondus).

2019, première année de mise en œuvre du plan d'action en faveur des harkis et leur famille

Dans la continuité du rapport du préfet Dominique Ceaux (« Aux harkis, la France reconnaissante ») remis à la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées en juillet 2018, le plan d'action en faveur des harkis et de leur famille s'est traduit en 2019 par la mise en œuvre de plusieurs mesures : les allocations de reconnaissance et viagère bénéficiant aux anciens membres des formations supplétives et à leurs conjoints survivants ont été revalorisées de 400 €. Un mécanisme de solidarité a été mis en place au profit des enfants de harkis rencontrant aujourd'hui des difficultés liées à leur histoire spécifique, et de premières aides ont été à ce titre attribuées en 2019.

Une revalorisation effective des expertises médicales

L'augmentation de la dotation pour les dépenses liées aux expertises médicales a permis le recrutement de nouveaux médecins experts. D'une manière générale, l'année 2019 a permis de maintenir la qualité de traitement des décisions des dossiers de pension militaire d'invalidité tout en renforçant la capacité de traitement future.

Un effort budgétaire pour la rénovation des infrastructures de l'Institution nationale des invalides

L'INI a bénéficié en 2019 d'une dotation en fonds propres de 35 M€ en AE, et de 2,7 M€ en CP, au titre de la participation financière de l'État à son programme de rénovation lourde de ses infrastructures.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles
INDICATEUR 1.1	Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité
OBJECTIF 2	Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible
INDICATEUR 2.1	Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent
OBJECTIF 3	Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible
INDICATEUR 3.1	Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent
OBJECTIF 4	Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût
INDICATEUR 4.1	Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Liquidier les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles

INDICATEUR 1.1 mission

Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité	jours	260	220	260	260	228	260

Commentaires techniques

Indicateur dont le mode de calcul a évolué au PLF 2018.

Source des données : données informatiques saisies dans l'application E-pmi.

Organisme responsable de la collecte et de la synthèse des données de base : sous-direction des pensions de la DRH-MD.

Mode de calcul :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 31 décembre 2015 et pour lesquels une décision a été prise au cours de l'année civile

Dénominateur : Nombre total de dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 31 décembre 2015 et pour lesquels une décision a été prise.

L'indicateur est calculé pour tous types d'instances (ou demandes) confondues : premières demandes, renouvellements, aggravations, nouvelles infirmités, exécutions judiciaires, taux du grade, réversions, etc.

Le délai de traitement d'un dossier correspond à la période se situant entre le premier enregistrement de la demande de pension auprès de l'administration (SDP, hôpital d'instruction des armées (HIA), base de défense ou ONAC) et l'envoi de la décision. La date de dépôt est connue puisqu'elle conditionne la date de paiement de la pension. Elle constitue en outre la date d'ouverture de l'instance.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les instances 2018-2019 ont été traitées en 228 jours en moyenne et le stock antérieur au 1^{er} janvier 2016 a été quasi intégralement résorbé (à 95,18 %) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés pour 2019.

La tension sur la phase médico-administrative du traitement des dossiers constatée fin 2018, en raison du sous-effectif de médecins conseils experts (MCE), a entraîné une modification des prévisions de durée moyenne de traitement du flux des demandes contemporaines pour l'année 2019 à 260 jours (PAP 2020). Néanmoins, la production s'est maintenue à un niveau satisfaisant malgré le déficit en médecins.

Le recrutement de médecins en cours d'année (2 au 01/06/2019, 2 au 01/09/2019 et 1 au 01/11/2019 soit 5 au total, représentant la moitié des effectifs de MCE PMI) et leur formation sur une année (estimation du temps de formation nécessaire pour être pleinement opérationnel) permettront un gain substantiel de temps pour la production d'avis médicaux (préalable indispensable à une décision de la sous-direction des pensions (SDP)).

OBJECTIF 2

Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible

INDICATEUR 2.1

Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent	Nb	18 893	19310	19500	19 350	19 510	19500

Commentaires techniques

Sources des données : Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

Le mode de calcul utilisé est un ratio : nombre de dossiers de soins médicaux gratuits / nombre d'agents directement affectés à l'activité.

Le numérateur représente le nombre de dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage traités dans l'année. Le nombre de dossiers traités correspond au nombre de flux papier (volets issus des carnets de soins gratuits, feuilles de soins, factures, titres à payer) et électroniques (feuilles de soins électroniques) reçus et traités (aussi bien réglés que rejetés), affectés des coefficients de majoration suivants, soins effectués en France :

- traitement d'un volet simple (ou feuille de soins papier ou électronique ou facture + indus + duplicatas) = 1 ;
- entente préalable (hospitalisation, transport, appareillage, actes paramédicaux, laboratoires) = x 12 ;
- cures thermales = x 6.

Le dénominateur représente le nombre d'agents de catégorie B (encadrants des salles de décompte) et C, en équivalent temps plein (congrés annuels ou maladie non décomptés) directement affectés au règlement des dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage, lissé sur l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La cible de dossiers de soins traités par agent fixée au PAP 2019 a été atteinte et même légèrement dépassée. La productivité par agent augmente ainsi chaque année, en raison :

- d'un accroissement du nombre de feuilles de soins sous format électronique (proportion des FSE traitées en augmentation de 4,1 % par rapport à 2018 et de 1,8 % pour les FSE payées) ;
- d'une spécialisation des agents chargés de liquider les dossiers ;
- de la simplification des procédures de décompte.

Le levier d'action principal pour augmenter la productivité des agents demeure l'accroissement de la dématérialisation des feuilles de soins, via SESAM-Vitale, même si celui-ci est dépendant du déploiement des logiciels de facturation idoines chez les professionnels de santé.

Le nombre total de dossiers de soins traités (pondéré par des coefficients) continue de diminuer, année après année (- 14,3 % par rapport à 2018), mais les effectifs sont ajustés pour tenir compte de cette baisse.

OBJECTIF 3

Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible

INDICATEUR 3.1

Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent	Nb	880	968	900	1640	1843	1000

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniquesMode de calcul :

- *le numérateur* représente le nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels, instruites, aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA de gestion et de suivi des demandes de cartes et titres. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète ;
- *le dénominateur* représente les effectifs équivalents temps plein travaillés (ETPT), affectés à l'instruction des dossiers considérés sur l'application de gestion KAPTA sur la période, dans les services départementaux et des collectivités d'outre-mer ou à statut particulier, dans les trois services d'Afrique du nord et à la direction générale.

Sources des données : services départementaux, d'outre-mer et d'Afrique du Nord de l'ONAC-VG

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comme prévu, l'année 2019 a été fortement impactée par l'entrée en vigueur de la mesure 62/64 (attribution de la carte du combattant aux forces françaises présentes 4 mois en Algérie entre juillet 1962 et juillet 1964). Les dispositions arrêtées en 2018 pour la mise en œuvre de cette mesure ont permis de traiter un nombre important de dossiers en 2019, soient 85 000 dossiers instruits, dont 35 000 attributions au titre de la carte 62/64. Ce résultat témoigne de la performance de l'ONAC-VG en matière d'attribution des cartes et titres.

La cible, réactualisée en 2019, a été dépassée. La réalisation s'élève à 1 843 dossiers par agent pour une cible à 1 640. L'activité de délivrance des cartes et titres a été plus importante que prévu puisque 85 000 dossiers ont été traités pour une prévision de 76 000. Le nombre de cartes du combattant délivrées en 2019 (51 208, dont 35 108 au titre de la carte 62/64) étant conforme à la prévision (50 000), le dépassement de la cible tient essentiellement au nombre important de titres de reconnaissance de la Nation (TRN) délivrés en 2019 (25 633) bien supérieur à la prévision (15 000). Cet écart tient au fait que les primo-demandeurs du TRN au titre de la période 62/64, auxquels le droit était pourtant ouvert depuis 2001, ont été plus nombreux que prévu.

L'ONAC-VG a mis en place un dispositif exceptionnel et mobilisé tous les niveaux de la chaîne de traitement. Les mesures mises en place en amont telles que l'imprimé unique carte / TRN / retraite du combattant, la saisie des demandes dès octobre 2018 et la réunion de 7 commissions nationales ont contribué à fluidifier le dispositif et permettre ainsi à l'Office d'atteindre l'objectif ministériel de 35 000 cartes du combattant attribuées en 2019 au titre de cette mesure. De plus, la mise en place du formulaire unique a permis aux nouveaux bénéficiaires de la carte du combattant de percevoir la retraite du combattant dans les mois suivants, sans nouvelle demande de leur part.

OBJECTIF 4

Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût

INDICATEUR 4.1

Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI	€	413	410	405	401	404	401

Commentaires techniques

Cet indicateur ne concerne que l'activité hôtelière et thérapeutique au profit des pensionnaires de l'INI.

Mode de calcul :

- *le numérateur* représente le coût global (coût de fonctionnement, de rémunérations et charges sociales des personnels du centre des pensionnaires de l'INI) ;
- *le dénominateur* représente le nombre de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice.

Sources des données : département achats finances, patientèle et systèmes d'information de l'INI.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût moyen d'une journée pensionnaire de l'INI en 2019 s'établit à 404 €. Ce résultat est inférieur de 1 € aux données prévisionnelles du COP 2017/2021 et à la prévision actualisée 2019 fixée au PAP 2020 (405 €). De plus, il est en baisse de 6 € par rapport à 2018.

Ce résultat s'explique par :

- une meilleure ventilation des dépenses générales et l'évolution du système d'information, qui ont permis une baisse des charges de fonctionnement, de l'ordre de 14,30 % ;
- une baisse des charges directes (de 2,18 %) et indirectes (1,62 %) par rapport à l'exercice précédent qui traduit une volonté pérenne de diminution des coûts tout en préservant une qualité de prise en charge optimale au profit des pensionnaires.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000 1 676 122 108	1 673 800 000
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108		965 300 000 974 947 108	965 300 000
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000		708 500 000 701 175 000	708 500 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	4 700 000 5 218 793	124 900 000 123 554 477		129 600 000 128 773 269	129 830 000
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000 5 218 793	45 800 000 40 724 234		50 500 000 45 943 027	50 730 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109		2 200 000 1 780 109	2 200 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134		76 900 000 81 050 134	76 900 000
03 – Solidarité	71 426 311 65 150 240	261 410 000 259 216 391	35 000 000 35 000 000	367 836 311 359 366 631	367 836 311
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine					
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483		234 700 000 232 567 483	234 700 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 248 908		310 000 248 908	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes					
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000 26 400 000	26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168 51 382 820			57 627 168 51 382 820	57 627 168
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 142		35 000 000 35 000 000	47 089 143 47 089 142	47 089 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 678 278			1 710 000 1 678 278	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618		23 331 015 29 256 618	23 331 015
Total des AE prévues en LFI	76 126 311	2 083 441 015	35 000 000	2 194 567 326	2 194 797 326
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+32 969		+32 969	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-802 399		-802 399	
Total des AE ouvertes		2 193 797 896		2 193 797 896	
Total des AE consommées	70 369 033	2 088 149 593	35 000 000	2 193 518 626	

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 169

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000 1 676 122 108	1 673 800 000
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108		965 300 000 974 947 108	965 300 000
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000		708 500 000 701 175 000	708 500 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	4 700 000 5 218 793	124 900 000 123 554 477		129 600 000 128 773 269	129 830 000
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000 5 218 793	45 800 000 40 724 234		50 500 000 45 943 027	50 730 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109		2 200 000 1 780 109	2 200 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134		76 900 000 81 050 134	76 900 000
03 – Solidarité	71 426 311 65 150 241	261 410 000 259 216 391	2 700 000 2 700 000	335 536 311 327 066 632	335 536 311
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine					
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483		234 700 000 232 567 483	234 700 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 248 908		310 000 248 908	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes					
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000 26 400 000	26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168 51 382 820			57 627 168 51 382 820	57 627 168
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 143		2 700 000 2 700 000	14 789 143 14 789 143	14 789 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 678 278			1 710 000 1 678 278	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618		23 331 015 29 256 618	23 331 015
Total des CP prévus en LFI	76 126 311	2 083 441 015	2 700 000	2 162 267 326	2 162 497 326
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+32 969		+32 969	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-802 399		-802 399	
Total des CP ouverts		2 161 497 896		2 161 497 896	
Total des CP consommés	70 369 034	2 088 149 593	2 700 000	2 161 218 627	

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 817 743 717 1 807 788 960		1 817 743 717	1 817 743 717 1 807 788 960
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		1 073 900 000 1 069 388 960		1 073 900 000	1 073 900 000 1 069 388 960
01.11 – Retraite du combattant		743 843 717 738 400 000		743 843 717	743 843 717 738 400 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	6 100 000 5 785 765	129 900 000 126 440 173		136 000 000	136 230 000 132 225 938
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	6 100 000 5 785 765	46 300 000 42 128 983		52 400 000	52 630 000 47 914 748
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 700 000 2 285 652		2 700 000	2 700 000 2 285 652
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		80 900 000 82 025 538		80 900 000	80 900 000 82 025 538
03 – Solidarité	71 450 945 71 147 421	274 110 000 265 123 432		345 560 945	345 560 945 336 270 853
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine					
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		247 400 000 237 024 674		247 400 000	247 400 000 237 024 674
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	1 634 634	260 000 1 698 758		260 000	260 000 3 333 392
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000		50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	58 027 168 57 423 643			58 027 168	58 027 168 57 423 643
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 144			12 089 143	12 089 143 12 089 144
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 334 634			1 334 634	1 334 634
07 – Actions en faveur des rapatriés		17 570 000 19 400 000		17 570 000	17 570 000 19 400 000
Total des AE prévues en LFI	77 550 945	2 239 323 717		2 316 874 662	2 317 104 662
Total des AE consommées	76 933 186	2 218 752 565			2 295 685 751

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 817 743 717 1 807 788 960		1 817 743 717	1 817 743 717 1 807 788 960
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		1 073 900 000 1 069 388 960		1 073 900 000	1 073 900 000 1 069 388 960
01.11 – Retraite du combattant		743 843 717 738 400 000		743 843 717	743 843 717 738 400 000

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 169

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2018</i>				
	<i>Consommation 2018</i>				
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	6 100 000 5 785 765	129 900 000 126 447 414		136 000 000	136 230 000 132 233 179
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	6 100 000 5 785 765	46 300 000 42 136 224		52 400 000	52 630 000 47 921 989
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 700 000 2 285 652		2 700 000	2 700 000 2 285 652
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		80 900 000 82 025 538		80 900 000	80 900 000 82 025 538
03 – Solidarité	71 450 945 71 147 420	274 110 000 265 193 032	800 000 800 000	346 360 945	346 360 945 337 140 452
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine					
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		247 400 000 237 024 674		247 400 000	247 400 000 237 024 674
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	1 634 634	260 000 1 768 358		260 000	260 000 3 402 992
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000		50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	58 027 168 57 423 643			58 027 168	58 027 168 57 423 643
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 143		800 000 800 000	12 889 143	12 889 143 12 889 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 334 634			1 334 634	1 334 634
07 – Actions en faveur des rapatriés		17 570 000 19 400 000		17 570 000	17 570 000 19 400 000
Total des CP prévus en LFI	77 550 945	2 239 323 717	800 000	2 317 674 662	2 317 904 662
Total des CP consommés	76 933 185	2 218 829 406	800 000		2 296 562 591

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	76 933 186	76 126 311	70 369 033	76 933 185	76 126 311	70 369 034
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 785 765	4 700 000	5 218 793	5 785 765	4 700 000	5 218 793
Subventions pour charges de service public	71 147 421	71 426 311	65 150 240	71 147 420	71 426 311	65 150 241
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 218 752 565	2 083 441 015	2 088 149 593	2 218 829 406	2 083 441 015	2 088 149 593
Transferts aux ménages	2 217 053 807	2 083 131 015	2 087 900 685	2 217 061 048	2 083 131 015	2 087 900 685
Transferts aux autres collectivités	1 698 758	310 000	248 908	1 768 358	310 000	248 908
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières		35 000 000	35 000 000	800 000	2 700 000	2 700 000

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Dotations en fonds propres		35 000 000	35 000 000	800 000	2 700 000	2 700 000
Total hors FdC et AdP		2 194 567 326			2 162 267 326	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-769 430			-769 430	
Total*	2 295 685 751	2 193 797 896	2 193 518 626	2 296 562 591	2 161 497 896	2 161 218 627

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	118 470	230 000	32 969	118 470	230 000	32 969
Total	118 470	230 000	32 969	118 470	230 000	32 969

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS**ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2019		22 703		22 703				
07/2019		10 266		10 266				
Total		32 969		32 969				

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		19 263		19 263				
Total		19 263		19 263				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						821 662		821 662
Total						821 662		821 662

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		52 232		52 232		821 662		821 662

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
110103	Demi-part supplémentaire pour les contribuables (et leurs veuves) de plus de 74 ans titulaires de la carte du combattant Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : 911469 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1945 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 195-1-f, 195-6</i>	560	515	540
120126	Exonération de la retraite du combattant, des pensions militaires d'invalidité, des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre, de l'allocation de reconnaissance servie aux anciens membres des formations supplétives de l'armée française en Algérie (harkis) et à leurs veuves ainsi que de l'allocation viagère servie aux conjoints et ex-conjoints, survivants de harkis, moghaznis et personnels des autres formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie qui ont fixé leur domicile en France Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 1670566 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-4° (a, b et c), 81-12°</i>	170	170	165
100101	Déduction des versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant Déductions et abattements pratiqués sur le revenu global <i>Bénéficiaires 2017 : 180597 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-II-5°</i>	44	42	44
120143	Exonération des indemnités versées aux victimes des essais nucléaires français et à leurs ayants-droit Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 35 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2010 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-33° ter</i>	1	1	1
520108	Exonération de droits de mutation pour les successions des victimes d'opérations militaires ou d'actes de terrorisme Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1939 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait</i>	nc	nc	nc

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
<i>générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-1° à 7°</i>				
520302	Réduction de droits en raison de la qualité du donataire ou de l'héritier (mutilé, etc.) Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1949 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 777 (2e al.), 778, 782</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		775	728	750

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

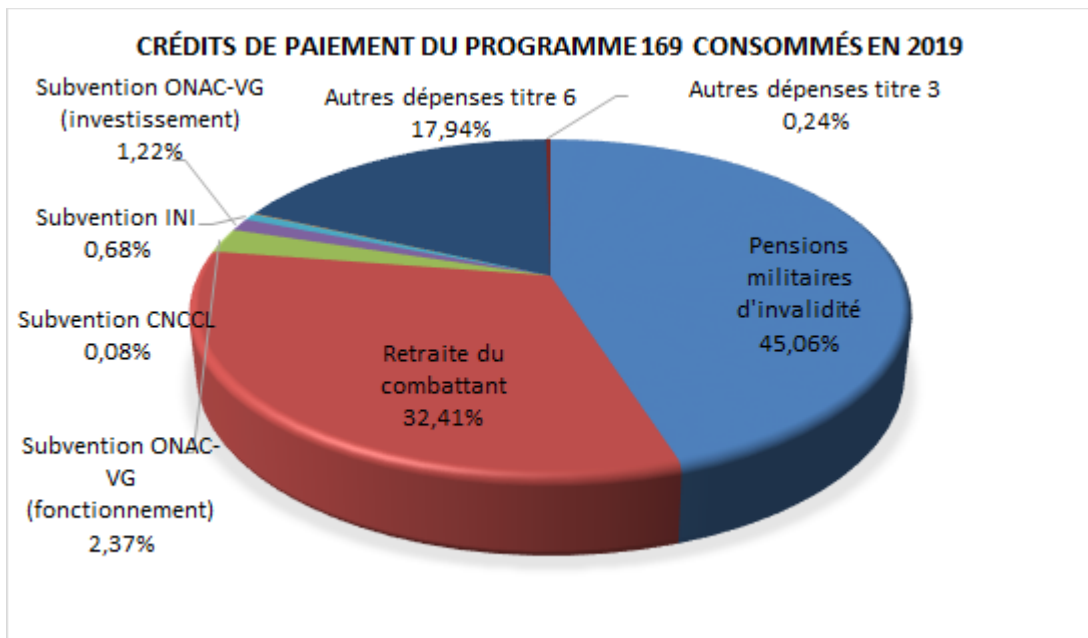
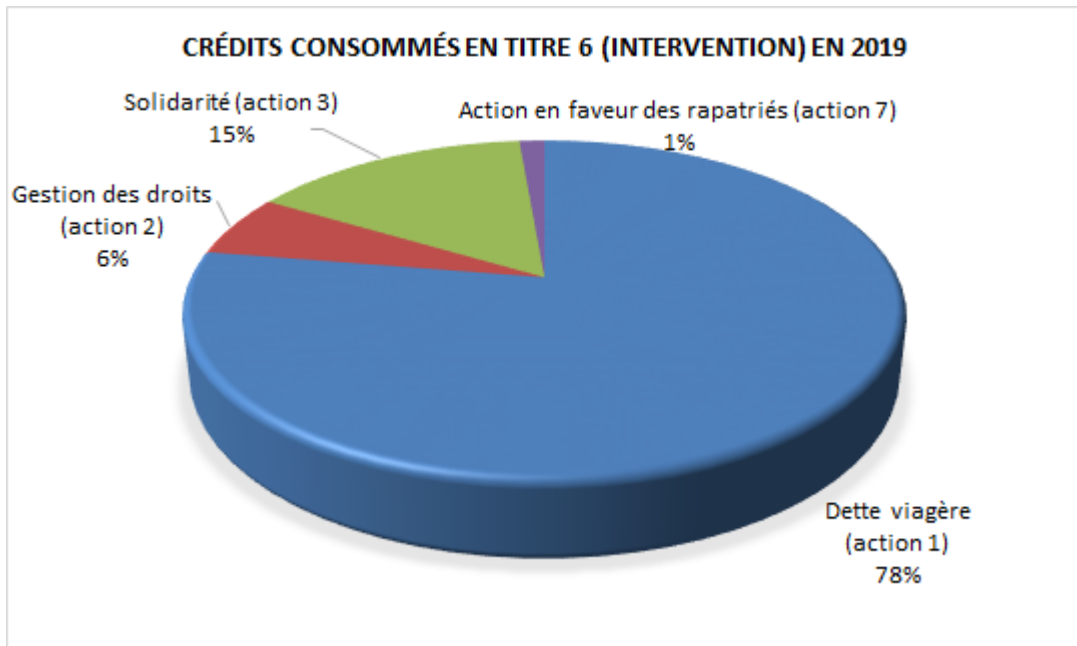
ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108	1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000 1 676 122 108	1 673 800 000 1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108	965 300 000 974 947 108		965 300 000 974 947 108	965 300 000 974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000	708 500 000 701 175 000		708 500 000 701 175 000	708 500 000 701 175 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		129 600 000 128 773 269	129 830 000 128 773 269		129 600 000 128 773 269	129 830 000 128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		50 500 000 45 943 027	50 730 000 45 943 027		50 500 000 45 943 027	50 730 000 45 943 027
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109	2 200 000 1 780 109		2 200 000 1 780 109	2 200 000 1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134	76 900 000 81 050 134		76 900 000 81 050 134	76 900 000 81 050 134
03 – Solidarité		367 836 311 359 366 631	367 836 311 359 366 631		335 536 311 327 066 632	335 536 311 327 066 632
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine						
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483	234 700 000 232 567 483		234 700 000 232 567 483	234 700 000 232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 248 908	310 000 248 908		310 000 248 908	310 000 248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes						
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000	26 400 000 26 400 000		26 400 000 26 400 000	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		57 627 168 51 382 820	57 627 168 51 382 820		57 627 168 51 382 820	57 627 168 51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		47 089 143 47 089 142	47 089 143 47 089 142		14 789 143 14 789 143	14 789 143 14 789 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000 1 678 278	1 710 000 1 678 278		1 710 000 1 678 278	1 710 000 1 678 278
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618	23 331 015 29 256 618		23 331 015 29 256 618	23 331 015 29 256 618
Total des crédits prévus en LFI *		2 194 567 326	2 194 567 326		2 162 267 326	2 162 267 326
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-769 430	-769 430		-769 430	-769 430
Total des crédits ouverts		2 193 797 896	2 193 797 896		2 161 497 896	2 161 497 896
Total des crédits consommés		2 193 518 626	2 193 518 626		2 161 218 627	2 161 218 627
Crédits ouverts - crédits consommés		+279 270	+279 270		+279 269	+279 269

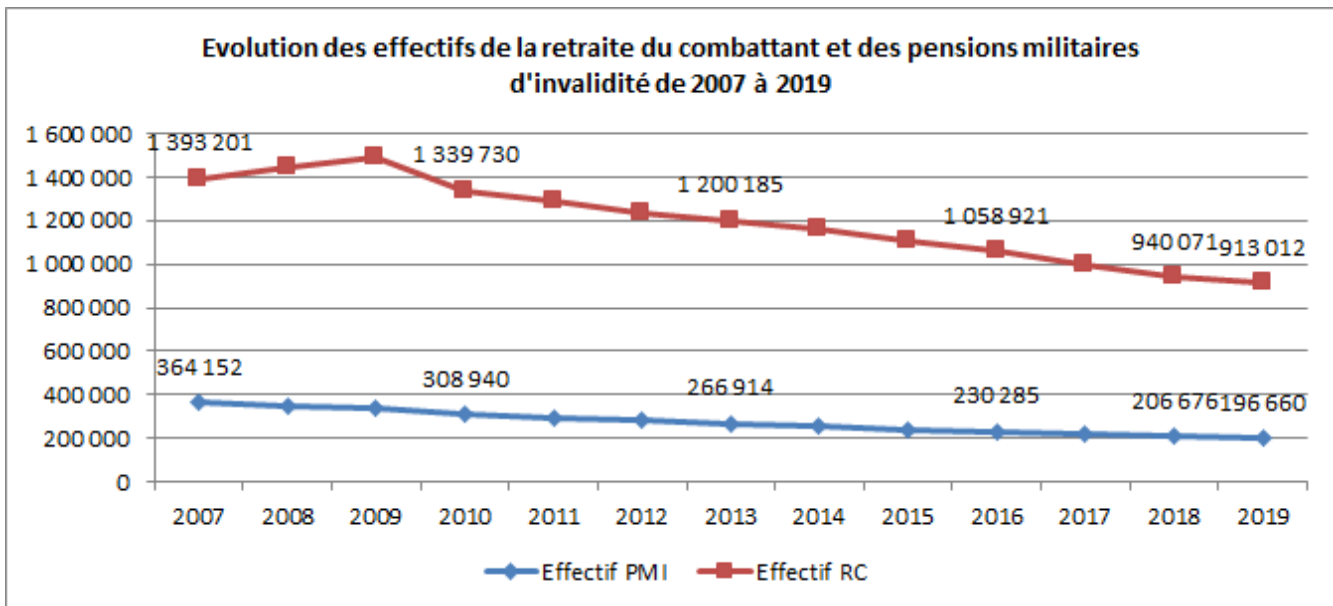
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI



Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**PASSAGE DU PLF À LA LFI**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	2 194 460 492	2 194 460 492	0	2 162 160 492	2 162 160 492
Amendements	0	+106 834	+106 834	0	+106 834	+106 834
LFI	0	2 194 567 326	2 194 567 326	0	2 162 267 326	2 162 267 326

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**Report de crédits**

Les reports de crédits hors fonds de concours s'élèvent à 19 263 € en AE et CP, ouverts par arrêté du 5 mars 2019 portant report de crédits.

L'année 2019 ne comporte pas de reports de crédits sur fonds de concours.

Loi de finances rectificative

La loi de finances rectificative n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 a annulé 821,7 k€ en AE et CP sur la réserve de précaution du programme.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits reçus par attributions de produits s'élèvent à 32 969 € en AE et CP. Ces derniers correspondent aux remboursements par les divers régimes d'assurance et d'assistance de toutes dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	64 547 615	64 547 615	0	63 578 615	63 578 615
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	64 547 615	64 547 615	0	63 578 615	63 578 615

La loi de finances rectificative n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 a annulé 821,7 k€ en AE et CP sur la réserve de précaution du programme.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant



Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 2 193 797 896	CP ouverts en 2019 * (P1) 2 161 497 896
AE engagées en 2019 (E2) 2 193 518 626	CP consommés en 2019 (P2) 2 161 218 627
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 2 662 881
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 279 270	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 2 158 555 746

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 4 201 729					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 4 201 729	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 2 662 881	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 1 538 848
	AE engagées en 2019 (E2) 2 193 518 626	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 2 158 555 746	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 34 962 880
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 36 501 728
					
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 13 700 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 22 801 728

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Administration de la dette viagère**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 673 800 000	1 673 800 000		1 676 122 108	1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000	965 300 000		974 947 108	974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000	708 500 000		701 175 000	701 175 000
Crédits de paiement		1 673 800 000	1 673 800 000		1 676 122 108	1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000	965 300 000		974 947 108	974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000	708 500 000		701 175 000	701 175 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 673 800 000	1 676 122 108	1 673 800 000	1 676 122 108
Transferts aux ménages	1 673 800 000	1 676 122 108	1 673 800 000	1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées	965 300 000	974 947 108	965 300 000	974 947 108
01.11 – Retraite du combattant	708 500 000	701 175 000	708 500 000	701 175 000
Total	1 673 800 000	1 676 122 108	1 673 800 000	1 676 122 108

Sous-action 01.10**Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

L'arrêté du 23 octobre 2019 a porté rétroactivement le point PMI à 14,46 € au 1^{er} octobre 2017, et à 14,57 € au 1^{er} janvier 2019 à la suite des augmentations, à ces dates, de l'« indice de traitement brut - grille indiciaire » (publié conjointement par l'INSEE et le service statistique de la DGAFP).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

La sous-action 10 recouvre les dépenses relatives au paiement des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre (PMIVG). Ces crédits sont versés au CAS « Pensions » dont le programme 743 assure le règlement des

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

pensions aux bénéficiaires par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	PMI, pensions d'ayant-cause, allocations diverses	965 300 000	0	974 978 185	9 678 185	965 300 000	0	974 978 185	9 678 185	201 668	Nb pensionnés (effectif moyen)	4 912
Total		965 300 000	0	974 978 185	9 678 185	965 300 000	0	974 978 185	9 678 185			

Les dépenses exécutées sont supérieures de 1 % à la prévision LFI, soit + 9,7 M€. Elles correspondent, principalement, aux dotations versées au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions », programme 743, sur lequel est imputé le paiement des pensions militaires d'invalidité (PMI). Le montant total des versements 2019 effectués par le programme 169 au programme 743 s'établit à 973,3 M€.

Les pensions versées par le CAS aux bénéficiaires se sont élevées au total à 990,7 M€ en 2019, soit une baisse de 74,1 M€ par rapport à 2018 (1 064,8 M€), diminution qui reflète la baisse tendancielle des effectifs bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires s'établit à 196 660 au 31 décembre 2019. Le coût moyen unitaire par personne, sur la base de l'effectif moyen de 2019 (201 668) et de la consommation du CAS « Pensions », est de 4 912 €, en diminution de - 2,39 % par rapport à 2018.

La dépense constatée (990,7 M€) est plus importante que la prévision initiale, en raison :

- d'une part, de l'application du rapport constant entre l'évolution de la valeur du point PMI et celle des traitements de la fonction publique : l'arrêté du 23 octobre 2019 a porté rétroactivement le point PMI à 14,46 € au 1^{er} octobre 2017, et à 14,57 € au 1^{er} janvier 2019 à la suite des augmentations à ces mêmes dates de l'« indice de traitement brut - grille indiciaire » (publié conjointement par l'INSEE et le service statistique de la DGAFP) ;
- d'autre part, d'une diminution des effectifs moins importante que prévue.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre	Évolution effectifs (en %)	Ratio
			(1)		(2)		(3)
2010	1 787 972 598	- 2,90 %	1 766 641 879	- 4,80 %	308 940	- 8,20 %	5 476
2011	1 709 250 000	- 4,40 %	1 679 177 940	- 4,95 %	295 073	- 4,49 %	5 560
2012	1 594 970 000	- 6,69 %	1 573 194 373	- 6,31 %	280 793	- 4,84 %	5 464
2013	1 490 700 000	- 6,54 %	1 470 719 340	- 6,51 %	266 914	- 4,94 %	5 370
2014	1 412 744 700	- 5,23 %	1 364 978 370	- 7,19 %	254 668	- 4,59 %	5 234
2015	1 295 550 000	- 8,30 %	1 278 408 380	- 6,34 %	241 360	- 5,23 %	5 155
2016	1 189 720 000	- 8,17 %	1 191 863 333	- 6,77 %	230 285	- 4,59 %	5 054

2017	1 141 350 000	- 4,07 %	1 133 370 077	- 4,91 %	216 496	- 5,99 %	5 073
2018	1 073 900 000	- 5,91 %	1 064 811 467	- 6,05 %	206 676	- 4,54 %	5 033
2019	965 300 000	- 10,11 %	990 659 826	- 6,96 %	196 660	- 4,85 %	4 912

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – Service des retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année.

Sous-action 01.11

Retraite du combattant

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'attribution de la carte du combattant a été étendue aux forces françaises présentes en Algérie entre 1962 et 1964[1], ouvrant droit à la retraite du combattant pour les bénéficiaires. 35 000 cartes ont été délivrées à ce titre en 2019, pour un coût estimé à 15,8 M€.

Par ailleurs, les retraites du combattant ont, comme les PMI, bénéficié de la revalorisation du point PMI, qui a été porté rétroactivement par l'arrêté du 23 octobre 2019 à 14,46 € au 1^{er} octobre 2017, et à 14,57 € au 1^{er} janvier 2019.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description :

La sous-action 11 recouvre les dépenses relatives au paiement de la retraite du combattant. Ces crédits sont versés au compte d'affectation spéciale « Pensions » dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Retraite du combattant	708 500 000	0	701 175 000	-7 325 000	708 500 000	0	701 175 000	-7 325 000	926 542	Nb pensionnés (effectif moyen)	769
Total		708 500 000	0	701 175 000	-7 325 000	708 500 000	0	701 175 000	-7 325 000			

Les dépenses exécutées correspondent aux dotations versées au CAS « Pensions », programme 743, sur lequel est imputé le paiement des retraites du combattant. Le montant du versement 2019 effectué par le programme 169 au programme 743, s'élève à 701,2 M€. Il tient compte de l'actualisation de la valeur du point PMI au titre du rapport constant, pour un montant payé de 6,9 M€, dont 1,1 M€ au titre des mesures de l'année 2019.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2019, 712,7 M€ ont été versés par le CAS « Pensions », en baisse de - 20,5 M€ par rapport à la dépense de 2018 (733,3 M€). Compte-tenu de la parution tardive, le 23 octobre 2019, de l'arrêté portant revalorisation, au 1^{er} octobre 2017 et au 1^{er} janvier 2019, de la valeur du point PMI, le service des retraites de l'État (SRE) n'a pu mettre en paiement qu'un sixième du montant global afférent.

Les effectifs réels au 31 décembre 2019 s'élèvent à 913 012, soit un écart de - 2 % avec la prévision initiale (931 754). Ces effectifs prennent en compte les bénéficiaires de la mesure d'attribution de la carte du combattant aux forces françaises présentes en Algérie entre juillet 1962 et 1964 (35 000 cartes ont été délivrées à ce titre en 2019, pour un effectif total de bénéficiaires de la mesure estimé à environ 50 000).

Évolution des effectifs et des crédits consacrés à la retraite du combattant

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de retraite du combattant au 31 décembre*	Évolution effectifs (en %)	Ratio
			-1	(en %)	-2		-3
2010	799 000 000	4,60%	798 393 641	2,70%	1 339 730	-3,80%	584
2011	793 000 000	-0,75%	798 646 610	0,03%	1 287 388	-3,91%	608
2012	802 500 000	1,20%	817 680 190	2,38%	1 237 694	-3,86%	648
2013	821 300 000	2,34%	851 696 988	4,16%	1 200 185	-3,03%	699
2014	807 940 000	-1,63%	813 229 659	-4,52%	1 159 167	-3,42%	689
2015	784 700 000	-2,88%	771 498 790	-5,13%	1 108 925	-4,33%	680
2016	756 600 000	-3,58%	737 259 266	-4,44%	1 058 921	-4,51%	680
2017	748 000 000	-1,14%	744 993 857	1,05%	1 000 550	-5,51%	723
2018	743 843 717	-0,56%	733 269 561	-1,57%	940 071	-6,04%	756
2019	708 500 000	-4,75%	712 736 603	-2,80%	913 012	-2,88%	769

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – Service des retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année.

* Pour les années 2015 à 2017, le service des retraites de l'État a réévalué les effectifs de bénéficiaires de la retraite du combattant

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE ACTION 01

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	1 673 800 000	0	1 676 153 185	2 353 185	1 673 800 000	0	1 676 153 185	2 353 185
	Total	1 673 800 000	0	1 676 153 185	2 353 185	1 673 800 000	0	1 676 153 185	2 353 185

Les éléments présentés ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction des éventuelles erreurs d'imputation.

Cela explique un écart de + 31 077 € en AE et en CP avec le tableau en introduction de la JPE de l'action 01.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0,00	1 673,80	1 673,80	0,00	0,00	0,00	1 673,80
		PLR	0,00	1 676,15	1 676,15	0,00	0,00	0,00	1 676,15
	Écarts (PLR-PLF)		0,00	2,35	2,35	0,00	0,00	0,00	2,35

Action 02

Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		129 830 000	129 830 000		128 773 269	128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		50 730 000	50 730 000		45 943 027	45 943 027
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000	2 200 000		1 780 109	1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000	76 900 000		81 050 134	81 050 134
Crédits de paiement		129 830 000	129 830 000		128 773 269	128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		50 730 000	50 730 000		45 943 027	45 943 027
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000	2 200 000		1 780 109	1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000	76 900 000		81 050 134	81 050 134

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 700 000	5 218 793	4 700 000	5 218 793
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 700 000	5 218 793	4 700 000	5 218 793

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000	5 218 793	4 700 000	5 218 793
Titre 6 : Dépenses d'intervention	125 130 000	123 554 477	125 130 000	123 554 477
Transferts aux ménages	125 130 000	123 554 477	125 130 000	123 554 477
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	46 030 000	40 724 234	46 030 000	40 724 234
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides	2 200 000	1 780 109	2 200 000	1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides	76 900 000	81 050 134	76 900 000	81 050 134
Total	129 830 000	128 773 269	129 830 000	128 773 269

Sous-action 02.21**Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Les honoraires des médecins experts ont été revalorisés à compter du 31 décembre 2018[1]. Il s'agissait de les harmoniser avec ceux perçus au titre des expertises pour les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP). L'objectif est ainsi de fidéliser les médecins procédant aux expertises médicales prescrites dans le cadre de l'instruction des demandes de pensions militaires d'invalidité.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

Les articles L. 212-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) disposent que l'État doit gratuitement aux titulaires d'une pension d'invalidité les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales, pharmaceutiques et de cures thermales nécessitées par les infirmités qui donnent lieu à pension ou appareillage. Le suivi sanitaire des anciens militaires est également pris en charge par l'État.

Les articles L. 213-1 et R. 213-2 du CPMIVG disposent que les invalides pensionnés au titre du code ont droit aux appareils nécessités par les infirmités qui ont motivé la pension. Les appareils et accessoires sont fournis, réparés et remplacés aux frais de l'État tant que l'infirmité en cause nécessite l'appareillage.

La sous-action 21 retrace les crédits nécessaires à la prise en charge de ces prestations. Elle permet également de financer les frais de gestion de la CNMSS, les expertises médicales prescrites aux demandeurs de pensions militaires d'invalidité et les affections présumées imputables au service (APIAS).

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE	CP	Volume	Unité	Ratio
--------	-------------	----	----	--------	-------	-------

										d'œuvre		
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Accidents ou Affections Prémés Imputables Au Service - APIAS	10 400 000	0	12 936 255	2 536 255	10 400 000	0	12 936 255	2 536 255	NC	Nb bénéficiaires	NC
ACT	Appareillage et accessoires des mutilés	7 000 000	230 000	5 357 249	-1 872 751	7 000 000	230 000	5 357 249	-1 872 751	NC	NC	NC
ACT	Dépenses de gestion de la CNMSS	4 700 000	0	5 218 382	518 382	4 700 000	0	5 218 382	518 382	1	CNMSS	5 218 382
ACT	Frais dép. bénéf. & médecins, expertises médicales	1 000 000	0	757 705	-242 295	1 000 000	0	757 705	-242 295	5 025	Nb actes	151
ACT	Soins médicaux et suivi anciens militaires	27 400 000	0	24 551 319	-2 848 681	27 400 000	0	24 551 319	-2 848 681	50 913	Nb bénéficiaires	482
Total		50 500 000	230 000	48 820 910	-1 909 090	50 500 000	230 000	48 820 910	-1 909 090			

1) Les soins médicaux gratuits

Les bénéficiaires potentiels de soins médicaux gratuits sont des invalides titulaires d'une PMI. Le nombre d'invalides de droit direct au 31 décembre 2018 était de 149 654. Néanmoins les demandeurs, dénommés « bénéficiaires actifs » (utilisateur du carnet de soins), ne représentent qu'un tiers environ des invalides pensionnés, soit 49 885. Le coût moyen annuel par bénéficiaire est estimé à 482 € (508 € en 2018) pour un effectif moyen de 50 913 bénéficiaires.

Les dépenses d'intervention en soins médicaux gratuits sont partagées entre la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG, pour les trois services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

L'écart constaté de - 2,8 M€ par rapport à la prévision initiale résulte à la fois d'une diminution du coût moyen annuel par bénéficiaire et de la poursuite de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux soins médicaux gratuits et au suivi sanitaire des anciens militaires (hors frais de gestion de la CNMSS)

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Effectif au 31 décembre n-1 bénéficiaires actifs	Évolution effectifs (en %)
2010	67 327 000	2,0 %	51 759 664	- 17,2 %	77 026	- 3,80 %
2011	55 474 682	- 17,6 %	51 142 139	- 1,2 %	71 226	- 7,5 %
2012	50 200 000	- 9,5 %	45 217 859	- 11,6 %	68 168	- 4,3 %

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

2013	42 900 000	- 14,5 %	40 109 000	- 11,3 %	65 187	- 4,4 %
2014	38 620 000	- 10,0 %	37 865 344	- 5,6 %	62 205	- 4,6 %
2015	35 100 000	- 9,1 %	35 583 975	- 6,0 %	59 676	- 4,1 %
2016	33 500 000	- 4,6 %	31 857 917	- 10,5 %	56 918	- 4,6 %
2017	31 600 000	- 5,7 %	28 966 095	- 9,1 %	54 620	- 4,0 %
2018*	28 700 000	- 9,2 %	27 038 508	- 6,7 %	51 941	- 4,9 %
2019*	27 400 000	- 4,5 %	24 550 520	- 9,2 %	49 885	- 4,0 %

*Dépense CHORUS hors rétablissement de crédits

2) L'appareillage des mutilés

Pour l'appareillage également, les dépenses d'intervention sont partagées entre la CNMSS, l'ONAC-VG (pour les trois services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

La dépense globale d'appareillage est de 5,4 M€ en AE/CP, soit une baisse de 23,5 % par rapport à la prévision initiale (7 M€). Cette évolution s'inscrit dans la tendance structurellement baissière des effectifs mais son importance reflète aussi une variation conjoncturelle propre à l'année 2019. La CNMSS fait ainsi état d'une diminution sensible pour l'année 2019 de la prise en charge globale afférente à des postes relativement onéreux (ortho prothèses ; chaussures orthopédiques notamment).

Pour mémoire, la dépense en faveur des prothèses de nouvelle génération s'est élevée à 0,5 M€. Depuis 2015, ces prothèses sont accordées par la commission de secours et prestations complémentaires (CSPC), mise en place le 1^{er} juillet 2015 et rattachée à l'action sociale du ministère des armées (arrêté du 16 avril 2015).

Évolution des crédits consacrés à l'appareillage des mutilés (la dépense CERAH est incluse dans les crédits consommés jusqu'en 2010)

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)
2010	9 978 000	4,8 %	7 852 846	- 16,3 %
2011	8 500 000	- 14,8 %	7 286 304	- 7,2 %
2012	8 700 000	2,4 %	7 200 000	- 1,2 %
2013	7 500 000	- 13,8 %	7 300 987	1,4 %
2014	7 500 000	0,0 %	6 769 611	- 7,3 %
2015	7 500 000	0,0 %	6 848 847	1,2 %
2016	6 900 000	- 8,0 %	6 253 397	- 8,7 %
2017	7 800 000	13,04%	6 460 515	3,3 %
2018	6 500 000	-16,7%	6 708 241	3,8 %
2019	7 000 000	7,7%	5 357 249	- 20,1 %

3) Les dépenses liées aux frais d'expertises médicales des pensions militaires d'invalidité

La consommation 2019 relative aux expertises médicales prescrites dans le cadre de l'instruction des demandes de pensions militaires d'invalidité s'élève à 0,76 M€. Cette consommation correspond à 5 025 actes pour un coût moyen de 151 €. La dépense 2019 est légèrement supérieure à la dépense 2018 (0,7 M€), dans un contexte de revalorisation des honoraires des médecins experts à compter du 31 décembre 2018[2].

4) Les frais de gestion de la CNMSS

Les frais de gestion versés à la CNMSS au titre de la gestion administrative des soins médicaux gratuits et de l'appareillage s'élèvent à 5,2 M€, soit une diminution de 0,6 M€ par rapport à la consommation 2018 (5,8 M€). Pour mémoire, ils englobent depuis 2016 les frais de gestion des APIAS. La mutualisation des deux missions déléguées

(SMG et APIAS) a permis d'atteindre la cible de 85 ETPMA (équivalents temps pleins moyens annuels) grâce aux économies d'échelle.

5) Affections présumées imputables au service (APIAS)

Les APIAS présentent une dépense nette de 10,1 M€, déduction faite d'un rétablissement de crédits. Le programme 169 a bénéficié à ce titre d'un rétablissement de crédits de 2,9 M€ en provenance de la gendarmerie.

[1] Arrêté du 28 décembre 2018 fixant en métropole, dans les départements et régions d'outre-mer les conditions de rémunération des médecins experts et surexperts agréés auprès du service désigné par le ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

[2] Arrêté du 28 décembre 2018 fixant en métropole, dans les départements et régions d'outre-mer les conditions de rémunération des médecins experts et surexperts agréés auprès du service désigné par le ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Sous-action 02.22

Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Il n'y a pas eu de mesure spécifique concernant cette prestation.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description :

Les réductions accordées par la SNCF représentent 50 % ou 75 % des tarifs de transport du réseau. Les bénéficiaires potentiels, pensionnés au titre de l'Afrique du Nord, victimes civiles de guerre, réformés pensionnés hors guerre, doivent être pensionnés au moins à 25 % et être titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par l'ONAC-VG.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement des réductions de transport SNCF	2 200 000	0	1 780 109	- 419 891	2 200 000	0	1 780 109	- 419 891	37 930	Nb bénéficiaires	47

La dépense relative au remboursement des réductions accordées par la SNCF à certains invalides pensionnés a diminué de 22,1 % par rapport à 2018. Comme chaque année une part de cette diminution s'explique par la décroissance d'ayants-droit en âge de voyager, mais cette année il faut également tenir compte, pour l'exécution budgétaire 2019 (portant sur des transports 2018), des mouvements sociaux de 2018. La dépense évolue selon la fréquentation du réseau par les bénéficiaires et en fonction des tarifs SNCF. Le coût moyen exécuté en 2019 s'établit à 47 €.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Évolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des réductions de transport accordées aux invalides

Année	LFI	Évolution en %	Crédits consommés	Évolution %	Effectif au 31 décembre N-1 Bénéficiaires actifs	Évolution en %
2010	5 000 000	8,7 %	4 369 022	- 8,9 %	59 863	- 3,5 %
2011 *	4 731 294	- 5,4 %	3 035 657	- 30,5 %	52 462	- 12,4 %
2012	4 600 000	- 2,8 %	3 707 698	22,1 %	53 365	1,7 %
2013	3 300 000	- 28,3 %	3 986 045	7,5 %	51 938	- 2,7 %
2014	3 400 000	3,0 %	3 461 823	- 13,2 %	52 538	1,2 %
2015	3 474 830	2,2 %	3 228 992	- 6,7 %	49 436	- 5,9 %
2016**	3 300 000	- 5,0 %	2 836 875	- 12,1 %	55 899	13,1 %
2017	3 200 000	- 3,0 %	2 500 376	- 11,9 %	45 732	- 18,2 %
2018	2 700 000	- 15,6 %	2 285 652	- 8,6 %	40 744	- 10,9 %
2019	2 200 000	- 18,5 %	1 780 109	- 22,1 %	35 116	- 13,8 %

* En 2011, la dépense a été minorée par un avoir de 0,3 M€ portant sur les exercices antérieurs.

**En 2016, le système d'information de l'ONAC relatif aux effectifs a fait l'objet d'une mise à jour.

Sous-action 02.23

Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Il n'y a pas eu de mesure particulière pour 2019.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

La sous-action 23 a vocation à financer la section « Invalides de guerre » du régime général de l'assurance maladie ouverte en faveur des pensionnés qui ne détiennent pas déjà la qualité d'assuré social, pour couvrir les affections dont ils sont atteints et qui ne relèvent pas d'une prise en charge par les soins médicaux gratuits ou au titre de l'appareillage.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement à la CNAMTS des prestations	76 900 000	0	81 050 134	4 150 134	76 900 000	0	81 050 134	4 150 134	6 565	NA	12 705*

versées

Pour 2019, la dépense constatée s'élève à 81,1 M€. Elle prend en compte un apurement 2018 de 2,4 M€, qui vient en déduction de la facturation 2019 de la CNAM (83,4 M€).

En 2019, le dispositif a bénéficié à un effectif moyen de 6 565 assurés pensionnés de guerre et le coût moyen par bénéficiaire s'établit à 12 705 €.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des prestations de sécurité aux invalides

Année	LFI	Évolution (en %)	Dépenses d'exercice (1)	Évolution (en %)	Dépenses exécutées	Évolution (en %)	Effectifs CNAM au 31 décembre N-1	Évolution effectifs (en %)
2010	129 300 000	- 9,5 %	136 791 626	- 4,8 %	129 929 550	- 1,0 %	15 894	- 4,7 %
2011	124 238 636	- 3,9 %	122 119 967	- 10,7 %	107 449 213	- 17,3 %	16 374	3,0 %
2012	92 000 000	- 25,9 %	118 045 790	- 3,3 %	113 971 614	6,1 %	15 102	- 7,8 %
2013	103 000 000	12,0 %	110 384 796	- 6,5 %	102 723 808	- 9,9 %	13 482	- 10,7 %
2014	96 500 000	- 6,3 %	107 440 744	- 2,7 %	104 496 688	1,7 %	11 463	- 15,0 %
2015 (2)	94 600 000	- 2,0 %	102 353 206	- 4,7 %	97 268 070	- 6,9 %	10 153	- 11,4 %
2016 (2)	93 500 000	- 1,2 %	94 649 856	- 7,5 %	86 946 512	- 10,6 %	8 837	- 13,0 %
2017	85 200 000	- 8,9 %	89 492 600	- 5,4 %	84 335 341	- 3,0 %	7 704	- 12,8 %
2018	80 900 000	- 5,1 %	85 759 070	- 4,2 %	82 025 538	- 2,7 %	6 980	- 9,4 %
2019 (*)	76 900 000	- 4,9 %	83 404 601	- 2,7 %	81 050 134	- 1,2 %	6 149	- 11,9 %

(1) Les dépenses d'exercice reprennent les dépenses N-1 facturées en année N par la CNAMTS.

(2) Correction des effectifs bénéficiaires 2015 et 2016 par la CNAM lors du lancement de son nouveau programme d'extraction de données (suite à la détection d'une anomalie sur le nombre de bénéficiaires exporté).

* Consommation réelle 2019 et effectifs réels au 31 décembre N-1.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE ACTION 02

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	129 600 000	230 000		131 651 152	1 821 152	129 600 000	230 000	131 651 152	1 821 152

Les éléments présentés ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction des éventuelles erreurs d'imputation.

Cela explique un écart de + 2 877 883 € en AE et en CP avec le tableau en introduction de la JPE de l'action 02.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0,00	129,83	129,83	0,00	0,00	0,00	129,83
		PLR	0,00	131,65	131,65	0,00	0,00	0,00	131,65

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS ET ADP

Niveau	OS	Code	Prévision LFI	Consommation	Écart Consommation / Prévisions
OS	RRMC	2-2-00192	230 000	52 232	177 768
	Total	2-2-00192	230 000	52 232	177 768

Les fonds de concours sont des attributions de produits et ressources exceptionnelles en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc », pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés. En 2019, le BOP Réparation a perçu un montant de 19 263 € au titre du report 2018 et 32 969 € au titre de la gestion 2019. Il convient de noter une sensible attrition du montant des attributions de produits en provenance du Maroc, d'où l'écart entre la consommation et la prévision initiale.

Action 03**Solidarité**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		367 836 311	367 836 311		359 366 631	359 366 631
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine						
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000	234 700 000		232 567 483	232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000	310 000		248 908	248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes						
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000	26 400 000		26 400 000	26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		57 627 168	57 627 168		51 382 820	51 382 820

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 169

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		47 089 143	47 089 143		47 089 142	47 089 142
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000	1 710 000		1 678 278	1 678 278
Crédits de paiement		335 536 311	335 536 311		327 066 632	327 066 632
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine						
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000	234 700 000		232 567 483	232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000	310 000		248 908	248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes						
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000	26 400 000		26 400 000	26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		57 627 168	57 627 168		51 382 820	51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		14 789 143	14 789 143		14 789 143	14 789 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000	1 710 000		1 678 278	1 678 278

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	71 426 311	65 150 240	71 426 311	65 150 241
Subventions pour charges de service public	71 426 311	65 150 240	71 426 311	65 150 241
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168	51 382 820	57 627 168	51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143	12 089 142	12 089 143	12 089 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000	1 678 278	1 710 000	1 678 278
Titre 6 : Dépenses d'intervention	261 410 000	259 216 391	261 410 000	259 216 391
Transferts aux ménages	261 100 000	258 967 483	261 100 000	258 967 483
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre	234 700 000	232 567 483	234 700 000	232 567 483
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)	26 400 000	26 400 000	26 400 000	26 400 000
Transferts aux autres collectivités	310 000	248 908	310 000	248 908
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	310 000	248 908	310 000	248 908
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	35 000 000	35 000 000	2 700 000	2 700 000
Dotations en fonds propres	35 000 000	35 000 000	2 700 000	2 700 000
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	35 000 000	35 000 000	2 700 000	2 700 000

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	367 836 311	359 366 631	335 536 311	327 066 632

Sous-action 03.30**Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine**

Le fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord, en situation de chômage de longue durée ou d'activité professionnelle involontairement réduite, a été créé par la LFI 1992 et complété par la LFI 1995.

Le dispositif du fonds de solidarité ne recense plus de bénéficiaires au 31 décembre 2010. Il a été clôturé en juin 2010 avec la sortie des derniers allocataires qui étaient au nombre de quatre au 1^{er} janvier 2010.

Sous-action 03.31**Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

La revalorisation annuelle des majorations légales fixée par arrêté du ministre de l'économie et des finances[1] s'est élevée à 1 % pour les rentes servies en 2018 (majorations légales facturées au ministère des armées par les organismes mutualistes en 2019).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

Cette sous-action permet le financement des majorations légales et spécifiques des rentes mutualistes auxquelles les anciens combattants peuvent souscrire.

Les titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation ont en effet la possibilité d'adhérer à un dispositif particulier de rente viagère mutualiste.

Ce dispositif leur ouvre droit à une majoration légale et, dans la limite d'un plafond fixé par la loi de finances, au bénéfice d'une majoration spécifique variable selon l'âge et le délai de souscription, après la date de délivrance de la carte ou du titre. Le plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant est fixé à 125 points d'indice des pensions militaires d'invalidité (PMI), soit 1 821,25 € au 1^{er} janvier 2019, à la suite de la parution de l'arrêté du 23 octobre 2019 portant rétroactivement la valeur du point PMI à 14,46 € au 1^{er} octobre 2017 et à 14,57 € au 1^{er} janvier 2019.

Les organismes mutualistes versent les majorations aux souscripteurs et sont remboursés l'année suivante par l'État.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE	CP	Volume	Unité	Ratio
--------	-------------	----	----	--------	-------	-------

u										d'œuvre	
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions		Nb bénéficiaires
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)		
ACT	Majoration des rentes mutualistes	234 700 000	0	232 567 483	-2 132 517	234 700 000	0	232 567 483	-2 132 517	334 931	694

La dépense d'exercice s'est élevée à 232,6 M€ en 2019, inférieure de 2,1 M€ à la prévision initiale et en diminution de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse de la dépense résulte principalement de la diminution du nombre de bénéficiaires, et s'inscrit dans la tendance baissière constatée depuis plusieurs années. Les effectifs au 31 décembre 2019 ont diminué de 3,5 %.

Sur la dépense d'exercice, le coût moyen par bénéficiaire s'établit à titre indicatif à 694 €, en légère hausse par rapport à 2018.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES CRÉDITS CONSACRÉS AUX MAJORATIONS DES RENTES MUTUALISTES DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Dépenses d'exercice (*)	Évolution (%)	Dépenses exécutées	Évolution (%)	Effectifs au 31 décembre N-1	Évolution effectifs (en %)
2010	247 000 000	3,3 %	243 349 025	2,1 %	255 428 078	12,9 %	418 164	- 1,2 %
2011	255 062 820	3,3 %	247 536 855	1,7 %	247 536 855	- 3,1 %	410 827	- 1,8 %
2012	255 000 000	0,0 %	250 784 544	1,3 %	249 856 488	0,9 %	403 650	- 1,7 %
2013	263 100 000	3,2 %	252 845 441	0,8 %	253 773 498	1,6 %	395 372	- 2,0 %
2014	264 700 000	0,6 %	250 543 960	- 0,9 %	250 543 960	- 1,3 %	385 434	- 2,5 %
2015	258 300 000	- 2,4 %	253 806 168	1,3 %	253 806 168	1,3 %	374 608	- 2,8 %
2016	261 700 000	1,3 %	250 533 831	- 1,3 %	250 533 831	- 1,3 %	362 770	- 3,2 %
2017	252 000 000	- 3,7 %	244 668 945	- 2,3 %	244 668 945	- 2,3 %	353 031	- 2,7 %
2018	247 400 000	- 1,8 %	237 024 674	- 3,1 %	237 024 674	- 3,1 %	340 918	- 3,4 %
2019	234 700 000	- 5,1 %	232 567 483	- 1,9 %	232 567 483	- 1,9 %	328 943	- 3,5 %

* Les dépenses d'exercice correspondent aux dépenses de l'année N-1 facturées en année N par les sociétés mutualistes

N.B. : 928 057 € de frais de gestion facturés en 2012 ont été payés en 2013.

[1] Arrêté du 12 décembre 2017 portant majoration de certaines rentes viagères

Sous-action 03.32

Subventions aux associations et oeuvres diverses

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les crédits de cette sous-action sont restés stables par rapport à 2019 à 310 000 € en AE et en CP. En effet, en gestion 2018, les crédits de la sous-action 03.33 (50 000 € en LFI 2018) ont été redéployés vers la sous-action 03.32 (260 000 €).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description :

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Cette sous-action retrace le financement des subventions de fonctionnement versées à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, ainsi qu'à des associations de victimes du terrorisme.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions aux associations	310 000		248 908	-61 092	310 00		248 908	-61 092	28		

Sous-action 03.33**Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes**

Cette sous-action finance la prise en charge par l'État des frais de pèlerinage des familles sur les tombes des « Morts pour la France ». Ces prestations sont assurées par l'ONAC-VG qui reçoit à cet effet une subvention du ministère des armées.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les crédits de cette sous-action (soit 50 000 €) sont redéployés en 2019 vers la sous-action 32 « Subventions aux associations et œuvres diverses ». Les frais de pèlerinage des familles seront pris en charge par l'ONAC-VG.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

Les crédits de la sous-action financent le dispositif de prise en charge par l'État des frais de pèlerinage des familles sur les tombes des « Morts pour la France » au lieu d'inhumation choisi par l'autorité militaire et sur les lieux de déportation

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Indemnité, pécules frais de	0		0	0	0		0	0	0		

voyages sur les tombes													
------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour l'année 2019, les frais de pèlerinage ont été payés sur les crédits de la trésorerie de l'ONAC-VG.

Sous-action 03.34

Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)

Cette sous-action retrace le montant de la subvention d'action sociale versée par le ministère des armées à l'ONAC-VG pour remplir sa mission de solidarité envers les anciens combattants et victimes de guerre.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description :

Les crédits d'action sociale financent :

- les divers dispositifs d'aides individuelles assurés par l'ONAC-VG à travers ses services départementaux et ses services de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie, d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ;
- la reconversion et la rééducation professionnelle des pensionnés au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) qui poursuivent une rééducation professionnelle ;
- les subventions attribuées à l'office de Pondichéry ;
- les subventions destinées à couvrir les dépenses d'action sociale en faveur de ressortissants de l'étranger.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions pour œuvres sociales - hors effort de R & T (ONAC-VG)	26 400 000		26 400 000	0	26 400 000		26 400 000	0			

L'ONAC-VG a perçu du ministère des armées la totalité de la subvention prévue en LFI, soit 26,4 M€.

Cette dotation, inchangée par rapport à 2018, finance l'action sociale délivrée par l'ONAC-VG dont les priorités, définies par le conseil d'administration, sont :

- d'accorder une attention particulière aux ressortissants les plus isolés et les plus démunis ;
- d'améliorer l'accompagnement de la 4^{ème} génération du feu, en particulier des militaires blessés en opération ;
- de renforcer la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, notamment des nouveaux pupilles de la Nation, dont le nombre est en augmentation sensible depuis 2015.

Les actes de terrorisme ont donné lieu à 65 jugements d'adoption sur 149 rendus en 2019.

Dans l'attente du rapport annuel de l'Office, le tableau ci-dessous présente les principales dépenses d'action sociale de l'ONAC-VG en 2019 en France métropolitaine (hors dépenses en Afrique du nord et à l'étranger) :

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie de ressortissants	2019	
	Nombre d'interventions	Montant des dépenses (en M€)
Anciens combattants	14 090	7,27
Conjoints survivants	20 679	10,88
Pupilles de la Nation et orphelins de guerre	6 762	4,42
OPEX	2 603	1,78
Victimes d'attentats	162	0,12
TOTAL	44 296	24,56

Sous-action 03.35**Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions**

Cette sous-action retrace le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à l'ONAC-VG.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description :**

L'ONAC-VG perçoit une subvention pour charges de service public (SCSP) afin de couvrir les charges de masse salariale et de fonctionnement courant de sa direction générale, de l'ensemble de ses services départementaux, de ses services des collectivités d'outre-mer et du Maghreb, ainsi que de ses pôles d'entretien des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale. Les dépenses d'investissement relatives au soutien et fonctionnement de l'Office (tels que l'informatique) sont aussi couvertes par la SCSP.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	57 627 168		51 382 820	-6 244 348	57 627 168		51 382 820	-6 244 348			
OB	Subventions d'investissement											

Pour des raisons pratiques, les crédits votés en LFI (57,63 M€) pour la SCSP de l'ONAC-VG ont été réduits en gestion à 52,13 M€ (soit - 5,5 M€) afin d'augmenter en parallèle et à due concurrence les crédits finançant l'allocation reconnaissance. Au global, la mobilisation de la trésorerie de l'ONAC-VG (5,5 M€, positionnés sur la SCSP et non plus sur l'allocation de reconnaissance) est ainsi conforme à ce qui était prévu en PLF.

L'écart entre l'exécution (51,38 M€) et la programmation est porté, outre cette réduction de - 5,5 M€, par la non levée de réserve (- 0,69 M€) et par un gel complémentaire de 0,052 M€ en fin de gestion 2019.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Total		1 710 000	1 678 278	31 722	1 710 000	1 678 278	31 722		
-------	--	-----------	-----------	--------	-----------	-----------	--------	--	--

L'exécution est conforme à la programmation 2019, la réserve de précaution n'ayant pas été levée.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE ACTION 03

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	367 836 311	0		359 366 632	- 8 469 679	335 536 311	0	327 066 632	- 8 469 679
Total		367 836 311	0	0	359 366 632	- 8 469 679	335 536 311	0	327 066 632	- 8 469 679

Les éléments présentés ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction des éventuelles erreurs d'imputation.

Cela explique l'écart de + 1 € en AE avec le tableau en introduction de la JPE de l'action 03.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2 (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	4,27	367,84	335,54	18,97	3,52	14,08	372,11
		PLR	4,20	359,37	327,07	13,70	3,70	19,10	363,57
	Écarts (PLR-PLF)		- 0,07	- 8,47	- 8,47	- 5,27	0,18	5,02	- 8,54

Action 07**Actions en faveur des rapatriés**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		23 331 015	23 331 015		29 256 618	29 256 618
Crédits de paiement		23 331 015	23 331 015		29 256 618	29 256 618

Les crédits retracés à l'action 7 financent les aides versées au bénéfice des rapatriés et des harkis.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Au terme d'importants travaux de concertation, un rapport intitulé « aux harkis la France reconnaissante » a été remis par le préfet Dominique Ceaux le 17 juillet 2018.

À la suite de ce rapport, des mesures de revalorisation et d'aides financières ont notamment été adoptées en 2019. Ainsi, le budget 2019 est marqué par la revalorisation de 400 € de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère (article 223 de la LFI 2019).

De plus, pour la période 2019-2022, un nouveau dispositif de solidarité à destination des enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnels des diverses formations supplétives de statut civil de droit local et assimilés a été mis en place par le décret n° 2018-1320 du 28 décembre 2018, doté de 7,35 M€ sur le budget de l'ONAC-VG pour l'année 2019.

Ce nouveau dispositif s'ajoute au dispositif historique doté de 2,2 M€ en LFI 2019 qui concerne un ensemble d'aides diverses en faveur des rapatriés.

L'ensemble constitue donc les « aides et mesures en faveur des rapatriés », activité dotée de 9,55 M€ en LFI.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Allocation de reconnaissance	13 781 015		19 706 618	5 925 603	13 781 015		19 706 618	5 925 603	5 688	Nb de bénéficiaires	3 465
ACT	Aides & mesures en faveur des rapatriés	9 550 000	0	9 550 000	0	9 550 000	0	9 550 000	0			

Allocation reconnaissance :

Ces aides se composent :

- des allocations de reconnaissance et viagère qui constituent la principale dépense de l'action 7 ;
- de divers soutiens, tels que des aides à la formation professionnelle, des aides au désendettement, des aides spécifiques aux conjoints survivants, des remboursements de cotisations retraites complémentaires ou encore des mesures de sauvegarde du toit familial.
- du nouveau dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis pour la période 2019-2022.

L'ONAC-VG prend en charge l'instruction et le paiement de l'ensemble de ces prestations depuis 2015. Celles-ci sont financées par deux subventions, l'une versée par le programme 743 (CAS « Pensions ») alimenté à partir des crédits du programme 169, qui couvre les dépenses d'allocations, et l'autre, versée directement par le programme 169, qui finance les autres soutiens. À compter de 2020 les crédits du P169 seront versés directement à l'ONAC-VG.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits votés en LFI pour financer le dispositif de l'allocation de reconnaissance intègrent l'amendement parlementaire n° II-841 de + 106 834 € en faveur des membres rapatriés des forces supplétives de statut civil de droit commun. En gestion 2019, ces crédits ont été complétés de + 5,5 M€ par réduction symétrique de la SCSP de l'ONAC-VG (cf. *supra*). À l'échelle de l'opérateur, la mobilisation de trésorerie est donc conforme à ce qui était prévu en LFI. L'écart de + 5,95 M€ s'explique également par une sur-consommation de + 0,42 M€ liée à la revalorisation annuelle des montants versés et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Aide et mesures en faveur des rapatriés :

L'enveloppe, dont l'exécution AE-CP est conforme aux crédits votés en LFI, comprend 2,2 M€ au titre des actions en faveur des rapatriés et 7,35 M€ au titre du plan harkis. Les divers soutiens ont financé :

- des aides à la formation (compléments de bourses scolaires et universitaires pour les enfants des anciens supplétifs) (0,07 M€) ;
- l'aide spécifique aux conjoints survivants destinée aux veuves de plus de soixante ans dont le revenu n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs salariés (0,13 M€) ;
- des remboursements des cotisations de retraites complémentaires (montant versé à l'Association pour la Prévoyance Collective) (0,13 M€) ;
- diverses subventions à des associations (0,14 M€) ;
- s'agissant des rapatriés, une dépense au titre des secours exceptionnels (désendettement de personnes réinstallées dans une profession non salariée) (0,76 M€) ;
- le nouveau plan d'aide aux enfants de harkis (2,5 M€).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE ACTION 07

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	23 331 015			29 256 618	5 925 603	23 331 015		29 256 618	5 925 603

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements					
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021	Total	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF		23,22	23,22					23,22
		PLR		29,26	29,26					29,26
Écarts (PLR-PLF)				6,03	6,03					6,03

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	23 331 015	29 256 618	23 331 015	29 256 618
Transferts aux ménages	23 331 015	29 256 618	23 331 015	29 256 618
Total	23 331 015	29 256 618	23 331 015	29 256 618

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INI - Institution nationale des Invalides (P169)	47 089 000	14 789 000	47 089 142	14 789 143
Subventions pour charges de service public	12 089 000	12 089 000	12 089 142	12 089 143
Dotations en fonds propres	35 000 000	2 700 000	35 000 000	2 700 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	107 251 000	107 251 000	87 818 003	87 818 003
Subventions pour charges de service public	57 627 000	57 627 000	51 382 820	51 382 820
Transferts	49 624 000	49 624 000	36 435 183	36 435 183
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (P169)	1 710 000	1 710 000	1 678 278	1 678 278
Subventions pour charges de service public	1 710 000	1 710 000	1 678 278	1 678 278
Total	156 050 000	123 750 000	136 585 423	104 285 424
Total des subventions pour charges de service public	71 426 000	71 426 000	65 150 240	65 150 241
Total des dotations en fonds propres	35 000 000	2 700 000	35 000 000	2 700 000
Total des transferts	49 624 000	49 624 000	36 435 183	36 435 183

En 2019, l'INI a consommé ses crédits alloués conformément à la prévision.

De même, le CNCCL a consommé ses crédits alloués conformément à la prévision. Sa réserve de précaution n'a pas été levée.

La subvention pour charges de service public de l'ONAC-VG a diminué en 2019 dans le cadre d'un prélèvement sur sa trésorerie à hauteur de 5,5 M€. Sa réserve de précaution n'a pas été levée.

La ligne « Transferts » du P169 devrait atteindre 55 657 k€ en réalisation 2019 en intégrant l'allocation de reconnaissance, comme c'est le cas en LFI 2019. Les 49 624 k€ incluent :

- 26 400 k€ d'action sociale ;
- 9 550 k€ d'action en faveur des rapatriés ;
- 13 674 k€ d'allocation de reconnaissance.

Des erreurs d'imputation sont comprises dans les chiffres présentés, en particulier sur l'allocation de reconnaissance, qui devrait aboutir à 55 657 k€..

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INI - Institution nationale des Invalides		420	7	0	4	0
	Réalisation 2018	0	8	0	0	0
	Prévision 2019	424	7	0	5	0
	Réalisation 2019	0	409	0	5	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	Réalisation 2018		873	14	8	0	0
	Prévision 2019	0	878	17	10	0	0
	Réalisation 2019	0	853	24	5	0	0
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »	Réalisation 2018		14	0	0	0	0
	Prévision 2019	0	15	1	0	0	0
	Réalisation 2019	0	14	1	0	0	0
Total			1 307	21	8	4	0
			1 317	26	10	0	0
			1 276	32	5	5	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

Au titre du programme 169, la réalisation est de 1 276 ETPT pour 1 317 ETPT inscrits au plafond. La situation particulière de l'ONAC-VG (politique de déflation des effectifs) et de l'INI (difficulté à recruter des personnels de soin) expliquent le niveau de vacance (3 %).

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	1 327	1 307
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	-5	-26
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	-5	-5
Emplois sous plafond 2019 *	1 317	1 276

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-5	-38

OPÉRATEURS

INI - INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

Dans la continuité des efforts engagés, l'INI a affirmé sa volonté de maintenir, comme l'année précédente, un solde patrimonial positif (0,57 M€). Il était de 0,5 M€ en 2018.

Par ailleurs, le solde budgétaire est excédentaire de 1,44 M€, hors opérations liées au SDI (schéma directeur d'infrastructure).

Concernant l'adaptation de la programmation des travaux liés au schéma directeur d'infrastructure, les travaux initialement prévus fin 2018 ne seront notifiés que début 2020. Ce décalage entraîne une répercussion sur le résultat budgétaire et le niveau de trésorerie de l'établissement.

Le nouveau schéma d'infrastructure immobilière de l'INI, d'un montant global de 50 M€, a fait l'objet d'un engagement de 35 M€ en 2019 venant s'ajouter aux 5 M€ mis en place en 2017. Par ailleurs toujours au titre du SDI, une dotation en fonds propre de 2,7 M€ en CP a été versée en 2019. Il est prévu une DFP de 13,7 M€ en CP en 2020.

De plus, en matière de gouvernance de l'établissement, le comité de pilotage (COPIL), qui se réunit mensuellement et qui analyse les indicateurs préalablement définis qu'ils soient budgétaires, d'activités ou logistiques, a permis, tout au long de l'année 2019, de prendre les mesures correctrices pour respecter la trajectoire du COP et s'assurer des résultats budgétaires attendus.

Enfin, un tableau de bord à périodicité mensuelle est transmis à l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	12 089	12 889	47 089	14 789	47 089	14 789
Subventions pour charges de service public	12 089	12 089	12 089	12 089	12 089	12 089
Dotations en fonds propres		800	35 000	2 700	35 000	2 700
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle					336	
Transferts					336	
Total	12 089	12 889	47 089	14 789	47 425	14 789

La subvention pour charges de service public (SCSP) a été versée en totalité (12,09 M€) à l'établissement au cours de l'exercice 2019.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	26 061	25 571	Subventions de l'État	11 960	12 089
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>6 200</i>	<i>5 897</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>11 960</i>	<i>12 089</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 764	8 771	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	11 828	11 855
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 900	1 817	Autres produits	11 604	10 964
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>1 900</i>	<i>1 817</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>30</i>	<i>88</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>310</i>	<i>528</i>
Total des charges	35 825	34 342	Total des produits	35 392	34 909
Résultat : bénéfice		567	Résultat : perte	433	
Total : équilibre du CR	35 825	34 909	Total : équilibre du CR	35 825	34 909

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 127	1 768
Investissements	5 722	1 023	Financement de l'actif par l'État	2 619	2 700
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		131
			Autres ressources		217
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 722	1 023	Total des ressources	3 746	4 817
Augmentation du fonds de roulement		3 794	Diminution du fonds de roulement	1 976	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le montant total des charges pour l'année 2019 s'élève à 34,34 M€, et celui des produits à 34,90 M€.

La dotation annuelle de financement (DAF), versée par le ministère de la santé, a été reconduite pour un montant de 11,83 M€, correspondant à 32 % des recettes de l'INI.

L'INI fait apparaître, pour la deuxième année consécutive, un résultat patrimonial positif de 0,56 M€ (contre 0,50 M€ en 2018).

Ces résultats confirment les efforts engagés depuis trois ans.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

La capacité d'autofinancement s'établit à 1,77 M€, abondée des financements de l'actif par l'État. La dotation en fonds propres pour le schéma directeur de l'Infrastructure (SDI de 2,7 M€ en 2019) a permis de réaliser l'ensemble des investissements programmés (1,02 M€) et d'augmenter le fonds de roulement. L'INI a comptabilisé une variation positive du fonds de roulement de 3,79 M€, dont 2,19 M€ au titre du SDI.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	26 061	26 061	25 812	25 812
Fonctionnement	7 842	7 844	7 326	6 317
Intervention	0	0	0	0
Investissement	36 122	5 722	1 422	1 025
Total des dépenses AE (A) CP (B)	70 025	39 627	34 560	33 153
Dépenses de pensions civiles globales	6 200	6 200	5 897	5 897

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	35 052	33 700
Subvention pour charges de service public	11 960	12 089
Autres financements de l'État	11 828	11 828
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 264	9 784
Recettes fléchées	2 619	3 080
Financements de l'État fléchés	2 619	2 728
Autres financements publics fléchés	0	135
Recettes propres fléchées	0	217
Total des recettes (C)	37 671	36 781
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	3 627
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 956	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses générales	0	1 924	1 909	0	0	0	0	1 924	1 909
	0	2 047	1 562	0	0	0	0	2 047	1 562
Dépenses médicales	0	5 236	5 256	0	0	35 775	5 375	41 011	10 631
	0	4 601	4 184	0	0	1 330	936	5 932	5 120
Études et formations	0	682	679	0	0	347	347	1 029	1 026
	0	678	570	0	0	92	89	770	660
Ressources humaines	26 061	0	0	0	0	0	0	26 061	26 061
	25 812	0	0	0	0	0	0	25 812	25 812
Total	26 061	7 842	7 844	0	0	36 122	5 722	70 025	39 627
	25 812	7 326	6 317	0	0	1 422	1 025	34 560	33 153

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 956	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	443
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 956	443
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 704
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 110
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 594
Total des besoins	1 956	4 147

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	3 627
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	12
Autres encaissements non budgétaires	0	507
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 147
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 956	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	223	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 733	0
Total des financements	1 956	4 147

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Commentaires du tableau « autorisations budgétaires » :

Les dépenses réalisées sur 2019 par l'établissement sont en diminution par rapport aux prévisions 2019, en raison d'une sous-exécution des dépenses de personnel et d'investissement.

S'agissant des dépenses de personnel, la diminution des ETPT sous plafond se poursuit en 2019 (25,81 M€ de dépenses de personnel réalisées en 2019).

L'INI présente une sous-exécution des dépenses d'investissement (36,12 M€ en AE et 5,72 M€ en CP prévus au BI 2019, contre 1,42 M€ en AE et 1,02 M€ en CP au CF 2019). Cette sous-consommation s'explique par le report à l'exercice 2020 de la réalisation des travaux initialement prévus pour 2018 (notamment des opérations liées à la sécurité incendie).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

Les recettes globalisées 2019 sont en diminution par rapport aux prévisions en raison de la diminution des recettes propres.

Ces dernières, d'un montant de 9,7 M€, diminuent de 1,3 M€. Cette variation s'explique par la baisse d'activité de l'ensemble des services cliniques relevant de la patientèle relevant de l'article L. 212 du code des pensions militaires et des victimes de guerre, ainsi que la prise en charge tardive des ordres de recettes à recouvrer.

Commentaires des tableaux « recettes par destination » et « équilibre financier » :

Dans le contexte général de gestion contrainte des établissements de santé, les résultats budgétaires de l'année 2019 pour l'Institution nationale des invalides sont positifs et permettent de consolider les premières étapes de la transformation présentée dans le nouveau projet d'établissement.

Le niveau des dépenses de personnel et de fonctionnement ne subit pas d'évolutions sensibles entre 2019 et 2020.

Il est à noter cependant que les dépenses d'investissement en CP dans le compte financier 2019 sont en forte réduction par rapport au BI 2019 (- 4,70 M€), Cette baisse découle du décalage des premiers travaux liés au SDI qui se trouvent reportés en 2020, d'où le niveau important des dépenses d'investissement dans le BI 2020 en CP.

Parallèlement, les recettes 2019 s'élèvent à 36,78 M€, dont 3,08 M€ de recettes fléchées, comprenant 2,7 M€ de dotation en fonds propres versée par le ministère des armées relative au financement du SDI.

Les recettes propres encaissées sur cet exercice sont en diminution de 9 % par rapport à celles de l'exercice 2018. L'évolution est principalement consécutive à une baisse d'activité des secteurs cliniques, liée au mode de financement de la patientèle bénéficiant des dispositions de l'article L. 212-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) relatives aux soins médicaux. En effet, même si l'Institution accueille dans sa structure un nombre plus important de ressortissants bénéficiaires du droit à réparation, l'hospitalisation n'est pas systématiquement en rapport avec les affections pour lesquelles le patient est pensionné.

Ainsi, la prise en charge relève du régime général et ne peut pas faire l'objet de facturation supplémentaire. C'est dans ce cadre que l'INI perçoit une dotation annuelle de financement en provenance du ministère de la santé.

A contrario, les recettes propres de l'INI augmentent, par rapport à 2018, dans les trois secteurs d'activité du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH).

L'évolution de l'activité du CERAH constatée en 2019 s'établit à :

- + 6 % pour le secteur des appareillages ;
- + 9 % au titre des cessions de travaux, d'étude ou de recherche ;
- + 4% pour les actions de formations.

En conclusion, les efforts de gestion engagés par l'établissement public sont conformes à la trajectoire pluriannuelle du COP et se concrétisent par un solde budgétaire 2019 excédentaire de 3,63 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	427	432	416
– sous plafond	420	424	409
– hors plafond	7	8	7

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4		5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La diminution des effectifs sous plafond se poursuit en 2019, passant de 420,30 ETPT en 2018 à 408,74 ETPT, alors même que le plafond d'emplois s'établit à 424 ETPT.

Cette diminution, au-delà de la déflation des effectifs prévue, s'explique en outre par 4 départs en retraite non remplacés (- 2,5 ETPT), par des départs non remplacés en cours d'année du fait de difficultés de recrutement (infirmiers, médecins, certains postes administratifs non pourvus pendant plusieurs mois).

Les 7 ETPT hors plafond concernent 4,5 contrats d'apprentissage et 2,5 contrats passés dans le cadre de convention de recherche.

ONAC-VG - OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

L'année 2019 a constitué une année de transition pour l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerres (ONAC-VG) entre la fin du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2014-2018 et l'adoption prévue d'un nouveau COP pour la période 2020-2025.

D'un point de vue financier, 2019 aura été marquée par une baisse de la subvention pour charges de service public (SCSP) compensée par une mobilisation de la trésorerie de l'ONAC-VG, ainsi que par la mise en œuvre de la première annuité du plan d'aide aux enfants de harkis prévu sur la période 2019-2022.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur						
Transferts						
P167 – Liens entre la Nation et son armée	10 600	10 600	4 020	4 020	4 027	4 027
Transferts	10 600	10 600	4 020	4 020	4 027	4 027
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	104 012	104 012	107 251	107 251	87 818	87 818
Subventions pour charges de service public	57 424	57 424	57 627	57 627	51 383	51 383
Transferts	46 588	46 588	49 624	49 624	36 435	36 435
P158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	93 743	93 743	103 645	103 645	101 975	101 975
Transferts	93 743	93 743	103 645	103 645	101 975	101 975

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					4	4
Transferts					4	4
P129 – Coordination du travail gouvernemental					10	10
Transferts					10	10
P123 – Conditions de vie outre-mer					5	5
Transferts					5	5
P743 – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions						19 707
Transferts						19 707
Total	208 355	208 355	214 916	214 916	193 839	213 545

Au total, les crédits versés par le programme 169 à l'Office représentent 107 M€ en 2019 (y compris 19,7 M€ versés par le P169 *via* le SRE pour l'allocation reconnaissance et gérés en compte de tiers par l'ONAC-VG).

Le montant de la SCSP voté en LFI s'élève pour 2019 à 57,62 M€. Après déduction de - 5,5 M€ opérée afin d'alimenter le dispositif en faveur l'allocation reconnaissance retracé à l'action 7 (aides en faveur des rapatriés) et de la réserve de précaution, le montant net de la SCSP perçue s'établit donc à 51,38 M€. Le montant de SCSP est apparu comme suffisant pour couvrir les besoins de l'Office et permettre de maintenir un service de qualité au profit de ses ressortissants.

Les crédits de transfert du programme 169 permettent d'accompagner les ressortissants les plus démunis et les plus fragiles, les conjoints survivants, les pupilles de la Nation, les blessés des opérations extérieures et les victimes d'actes de terrorisme. Ils permettent également de consolider les mesures prises en faveur de la reconnaissance de la Nation envers les anciens membres des formations supplétives et leurs ayants droit.

Le montant des crédits versés par l'État à l'Office au titre de l'action sociale en 2019 reste stable par rapport à 2018 (26,4 M€).

L'enveloppe versée du P169, conforme aux crédits votés en LFI, comprend 2,2 M€ au titre des actions en faveur des rapatriés et 7,35 M€ au titre du dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis annoncé *supra*.

Les divers soutiens (qui ont donné lieu à 1,2 M€ de dépenses d'intervention) ont financé :

- des aides à la formation (compléments de bourses scolaires et universitaires pour les enfants des anciens supplétifs) ;
- l'aide spécifique aux conjoints survivants destinée aux veuves de plus de soixante ans dont le revenu n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs salariés ;
- des remboursements des cotisations de retraites complémentaires (montant versé à l'association pour la prévoyance collective) ;
- diverses subventions à des associations ;
- s'agissant des rapatriés, une dépense au titre des secours exceptionnels (désendettement de personnes réinstallées dans une profession non salariée).

Le dispositif d'aide aux enfants de harkis, doté de 7,35 M€ en 2019, a fait l'objet d'une sous-consommation : les délibérations favorables de la commission créée *ad hoc* ayant conduit à des décisions d'attribution d'aide aboutissent à un montant cumulé de 2,5 M€, soit une consommation effective de crédits d'intervention de 2,08 M€ en AE/CP.

Cette sous consommation découle d'une surestimation du nombre d'aides pouvant être accordées en 2019. Le dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis fera l'objet d'assouplissements en 2020 (élargissement des critères d'accès).

Les aides relevant de l'allocation de reconnaissance (19,7 M€ exécutés en 2019) se composent de l'allocation reconnaissance en faveur des anciens membres des organisations supplétives dont l'accès est frappé de forclusion

depuis la fin de l'année 2014 et de l'allocation viagère créée par la loi de finances pour 2016 au profit des conjoints survivants et ex conjoints survivants de harkis.

Les crédits relatifs aux indemnités (rentes viagères ou capital) prévues par les trois dispositifs retracés au programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale » s'élèvent à 102 M€.

Les crédits du programme 167 permettent d'assurer la poursuite du programme de rénovation et de valorisation des nécropoles de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale et d'en assurer l'entretien courant. Ils permettent également d'apporter un soutien aux communes dans le cadre de la rénovation des monuments aux morts et de financer des actions pédagogiques et des projets mémoriels tels que l'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation. Les transferts en provenance du programme 167 se sont élevés à 4,03 M€ en 2019 :

- Les rénovations de plusieurs nécropoles (Boulouris (83), Chasseneuil (16), Oran (Algérie)) et de carrés militaires ont été lancées, représentant 27 % de la dépense totale de rénovation.
- Les crédits versés à l'ONAC-VG ont permis les principales réalisations dans les hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN), soit 73 % de la dépense totale de rénovation : le Mont Faron (étanchéité et végétalisation des toitures terrasses), le Mont Valérien (réfection du bâtiment d'accueil et création d'une salle pédagogique modulaire) et Notre-Dame-de-Lorette (étanchéité et couverture des dômes de la basilique et de la sacristie).
- La subvention versée en 2019 à l'ONAC-VG a financé plusieurs projets dont : la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la Libération de la capitale avec un cycle de cinéma en plein air au Mont-Valérien, ainsi qu'une exposition au mémorial national de la prison de Montluc. Dans le cadre du SNU, l'ONAC-VG a participé à la conception, auprès de la direction du patrimoine de la mémoire et des archives (DPMA), du module mémoire au sein de la journée « défense et mémoire » et des outils pédagogiques pour l'animation de celui-ci.

La différence entre les montants figurant dans le tableau « Financement de l'État » et dans le tableau des autorisations budgétaires est liée au fait que ce dernier n'intègre pas les crédits gérés en compte de tiers, c'est-à-dire essentiellement ceux versés par le programme 158. Les montants financiers afférents à ces dispositifs sont décrits et comptabilisés dans le tableau relatif à l'équilibre financier figurant ci-dessous.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2019**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	53 578	52 534	Subventions de l'État	56 935	51 383
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>13 585</i>	<i>12 228</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>56 935</i>	<i>51 383</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	23 325	19 526	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	38 259	31 334	Autres subventions	40 553	40 386
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 352	1 539	Autres produits	5 978	7 105
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>1 200</i>	<i>1 539</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>54</i>	<i>393</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>152</i>		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>2 327</i>	<i>480</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>54</i>	<i>166</i>
Total des charges	115 162	103 394	Total des produits	103 466	98 874
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	11 696	4 520
Total : équilibre du CR	115 162	103 394	Total : équilibre du CR	115 162	103 394

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	12 779	4 019	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 458	1 445	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	2 477	501
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	14 237	5 464	Total des ressources	2 477	501
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	11 760	4 963

* Voté

L'intégration des opérations n'entraînant pas de flux financiers en dépenses (dotations aux amortissements et provisions, valeur nette comptable) et en recettes (reprises sur provisions, titres de recette émis n'ayant pas donné lieu à encaissement) conduit, sur le compte de résultat, à un résultat négatif de - 4,5 M€.

La capacité d'autofinancement est négative, à hauteur de - 4 M€ (insuffisance d'autofinancement) en raison d'un résultat comptable négatif (- 4,5 M€) partiellement compensé par une cession immobilière.

Le fond de roulement, est largement positif, à hauteur de 36,3 M€, la variation entre les exercices 2018 et 2019 étant négative pour un montant de - 4,96 M€. Cette diminution est totalement corrélée au solde budgétaire et donc à la gestion de l'exercice.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	53 579	53 579	52 534	52 534
Fonctionnement	17 341	21 974	10 982	17 034
Intervention	38 258	38 258	31 730	31 334
Investissement	1 713	1 458	1 440	1 265
Total des dépenses AE (A) CP (B)	110 891	115 269	96 686	102 167
Dépenses de pensions civiles globales	13 585	13 585	12 228	12 228

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	60 575	53 917
Subvention pour charges de service public	56 935	51 383
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	3 640	2 535
Recettes fléchées	42 932	44 182
Financements de l'État fléchés	39 977	39 977
Autres financements publics fléchés	576	410
Recettes propres fléchées	2 379	3 796
Total des recettes (C)	103 507	98 100
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	11 762	4 067

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action en faveur des rapatriés	2 352	399	569	9 550	9 550	0	0	12 301	12 471
	2 101	220	511	3 304	3 265	0	0	5 625	5 878
Action mémorielle	8 936	10 836	13 073	1 270	1 270	141	547	21 183	23 826
	8 931	6 919	10 221	1 319	1 096	122	422	17 291	20 669
Action sociale	10 347	1 230	1 813	27 438	27 438	150	150	39 165	39 748
	9 981	769	1 363	27 073	26 938	219	141	38 042	38 423
Droit à réparation et reconnaissance	10 347	1 230	1 813	0	0	0	0	11 577	12 160
	9 981	769	1 363	34	34	0	0	10 784	11 378
Relations institutionnelles et associatives	5 644	741	1 081	0	0	0	0	6 385	6 725
	5 779	439	852	0	0	0	0	6 218	6 630
Soutien	15 953	2 905	3 625	0	0	1 422	761	20 280	20 339
	15 760	1 867	2 725	0	0	1 099	702	18 726	19 188
Total	53 579	17 341	21 974	38 258	38 258	1 713	1 458	110 891	115 269
	52 534	10 982	17 034	31 730	31 334	1 440	1 265	96 686	102 167

* Voté

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	11 762	4 067
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	118 459	122 541
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	130 221	126 608
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	130 221	126 608

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	118 459	123 700
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	118 459	123 700
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	11 762	2 909
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	10 102	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 660	2 909
Total des financements	130 221	126 608

* Voté

Commentaire pour le tableau « autorisations budgétaires » :

Le montant total des dépenses de l'Office pour l'année 2019 s'élève à 96,53 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 102,17 M€ en crédits de paiement (CP) soit une baisse de - 14,36 M€ en AE et - 13,10 M€ en CP par rapport au budget initial. Les écarts par enveloppe budgétaire entre la consommation et la programmation sont les suivantes :

- les dépenses de fonctionnement : - 6,36 M€ en AE et - 4,94 M€ en CP ;
- les dépenses d'intervention : - 6,52 M€ en AE et - 6,93 M€ en CP ;
- les dépenses d'investissement : - 0,28 M€ en AE et - 0,19 M€ en CP ;
- les dépenses de personnel : - 1,20 M€ en AE et - 1,04 M€ en CP.

Les principales variations en dépenses sont les suivantes :

- en fonctionnement : l'écart par rapport à la prévision porte essentiellement sur les travaux de rénovation des lieux de mémoire, la programmation ayant été révisée à la baisse à hauteur de 1,12 M€ et les opérations prioritaires en cours de gestion ;
- en intervention : la sous-consommation porte essentiellement sur l'action en faveur des rapatriés, pour laquelle la prévision de dépense s'est avérée trop importante au vu du nombre d'aides et des montants effectivement attribués sur l'exercice (donnée inexistante lors de l'élaboration du budget initial) ;

- en investissement : la légère sous consommation des dépenses d'investissement par rapport à la prévision s'explique par le report de quelques opérations de travaux sur le patrimoine foncier, tel que le report des travaux de sécurisation du service d'Algérie ;
- en dépenses de personnel : l'écart (de 1,2 M€) à la programmation initiale a pu être réduit lors des budgets rectificatifs. Ce pilotage fin est réalisé grâce à une analyse et une valorisation précise des mesures RH et un suivi des effectifs qui s'appuie sur le SIRH.

En recettes, le montant total perçu par l'Office en 2019 s'élève à 98,10 M€ contre 103,50 M€ prévus au budget initial. Cette différence de - 5,4 M€ correspondant essentiellement à la réduction de la SCSP de l'ONAC-VG (- 5,5 M€) afin d'alimenter l'allocation reconnaissance en faveur des rapatriés gérée en compte de tiers.

Commentaires pour les tableaux « dépenses par destination » et « équilibre financier » :

Les besoins et les financements des opérations au nom et pour le compte de tiers ainsi que les encaissements/décaissements non budgétaires se sont élevés à respectivement 127,3 M€ et 124,5 M€ en exécuté 2019.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers de l'Office sont constituées :

- des indemnisations aux victimes de la barbarie nazie pendant la seconde guerre mondiale ;
- de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère des harkis rapatriés et de leurs veuves ;
- des dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du nord.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers présentes une sur-consommation de 4 M€ en dépenses et de 5,2 M€ en recettes par rapport au BI 2019 (l'écart de + 1,2 M€ de recettes étant un trop perçu de la part du programme 158).

Les dépenses relatives aux indemnisations des victimes de la barbarie nazie pendant la seconde guerre mondiale sont en diminution, le nombre de rentes et de dossiers étant en continuelle réduction depuis 2012.

Les dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du Nord sont légèrement supérieures à la prévision. En revanche, les allocations de reconnaissance en faveur des harkis rapatriés accusent un écart important (+ 5,9 M€ de dépenses et de recettes) avec le budget initial déterminé sur la base de la LFI : + 5,5 M€ correspondant à l'attribution en gestion sur la base de la réduction de la SCSP (avec mécanisme de mise à contribution de la trésorerie de l'ONAC-VG prévu au PLF) et + 0,4 M€ liés à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et à la revalorisation annuelle des montants d'allocation.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	887	895	877
– sous plafond	873	878	853
– hors plafond	14	17	24
<i>dont contrats aidés</i>	8	10	5
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Dans la perspective de la mise en œuvre à venir de son nouveau COP et de la réorganisation associée, l'ONAC-VG a poursuivi sa déflation. Ainsi, 20 ETPT ont été supprimés en un an et le niveau d'emploi sous plafond est inférieur de 25

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

par rapport à la prévision LFI. La signature du nouveau COP, prévue en 2020, permettra de redéfinir la cible de déflation ainsi que son cadencement annuel.

CONSEIL NATIONAL DES COMMUNES « COMPAGNON DE LA LIBÉRATION »

En 2019, le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » poursuit son activité muséale et mémorielle. Il a notamment présenté une exposition consacrée à Anna Marly, organisé une cérémonie à l'occasion du 18 juin ou encore la journée de commémoration du 76^{ème} anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française.

Le solde budgétaire de l'exercice 2019 est positif (73 k€) et le fonds de roulement, estimé à 1 301 k€ en fin d'exercice, permet à l'établissement de couvrir 297 jours de fonctionnement.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	1 635	1 635	1 710	1 710	1 678	1 678
Subventions pour charges de service public	1 635	1 635	1 710	1 710	1 678	1 678
Total	1 635	1 635	1 710	1 710	1 678	1 678

Au cours de l'exercice 2019, l'établissement a perçu 1,67 M€ de subvention pour charge de service public (SCSP). La réserve de précaution n'a pas été levée.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	852	715	Subventions de l'État	1 678	1 678
<i>dont charges de pensions civiles</i>	65	59	– subventions pour charges de service public	1 678	1 678
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 642	1 710	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		4
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	725	816	Autres produits	953	1 101
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	725	816	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	695	713
Total des charges	2 494	2 425	Total des produits	2 631	2 783
Résultat : bénéfice	137	358	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	2 631	2 783	Total : équilibre du CR	2 631	2 783

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	167	462
Investissements	154	205	Financement de l'actif par l'État		0
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	154	205	Total des ressources	167	462
Augmentation du fonds de roulement	13	257	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat net de l'exercice 2019 est excédentaire de 358 k€ et s'établit à un niveau supérieur à celui prévu au budget initial (137 k€). Cet écart s'explique notamment par une progression des ressources propres par rapport au BI 2019. Le résultat prévisionnel du BI 2020 est positif (18 k€).

Les recettes propres du BI 2020 restent dynamiques grâce à trois nouveaux donateurs, par rapport au BI 2019, ce qui permet d'augmenter les recettes liées au mécénat. Cependant, le BI 2020 prévoit une hausse des dépenses de personnel de 54 k€ par rapport au BI 2019 à la suite, notamment, de la prise en charge du personnel militaire affecté à l'Ordre de la Libération. De plus, les charges de fonctionnement enregistrent une hausse importante dans le BI 2020 par rapport au compte financier 2019 (100 k€) du fait d'une exposition majeure en 2019 qui a généré notamment des dépenses de communication importantes.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

La capacité d'autofinancement 2019 et celle prévue dans le BI 2020 sont supérieures aux investissements prévus générant une augmentation du fonds de roulement.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	852	852	757	757
Fonctionnement	917	917	840	844
Intervention	0	0	0	0
Investissement	154	154	223	395
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 923	1 923	1 820	1 996
Dépenses de pensions civiles globales	65	65	59	59

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	1 775	1 826
Subvention pour charges de service public	1 678	1 678
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	4	4
Recettes propres	93	143
Recettes fléchées	160	243
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	160	243
Total des recettes (C)	1 935	2 069
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	12	74
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Musée	282	418	418	0	0	86	86	786	786
	300	410	465	0	0	105	166	815	931
Support	570	499	499	0	0	68	68	1 137	1 137
	457	430	379	0	0	117	229	1 005	1 065
Total	852	917	917	0	0	154	154	1 923	1 923
	757	840	844	0	0	223	395	1 820	1 996

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	12	74
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	12	74
Total des besoins	12	74

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	12	74
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	12	74
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	12	74

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Commentaires pour le tableau autorisations budgétaires :

Le solde budgétaire prévisionnel dans le BI 2020 reste légèrement excédentaire. L'augmentation des dépenses de personnel et de fonctionnement déjà mentionnée est couverte par le dynamisme des recettes propres (mécénat notamment). Les dépenses d'investissement prévues en 2020 dans le BI 2020 sont en recul par rapport au compte financier 2019, elles ne comprennent plus notamment des opérations spécifiques liées à la conception du site internet (opération achevée en 2019).

Commentaires pour le tableau équilibre financier :

L'exercice 2019 présente un solde budgétaire et un abondement sur la trésorerie fléchée de 74 k€. Une évolution similaire est attendue dans le BI 2020.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	14	16	15
– sous plafond	14	15	14
– hors plafond		1	1

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'effectif réalisé au cours de l'exercice (14 ETPT) représente 93 % du plafond d'autorisation d'emplois (15 ETPT).